



T A X E

D'APPRENTISSAGE

POUR CONTRIBUER
à la formation
des futurs professionnels
dans les secteurs paramédical et social

Trois bonnes raisons de choisir de nous verser votre taxe d'apprentissage :

■ Vous vous préoccupez de votre santé et de celle des autres

Vous êtes sensible à la pénurie des professionnels de santé et du social et vous voulez contribuer au renforcement du système de santé en France.

La Croix-Rouge française représente, à elle seule :

- **12 %** de l'offre de formation pour les infirmier(e)s, les aides-soignant(e)s et les cadres de santé,
- **14 %** pour les assistants de service social,
- **23 %** pour les auxiliaires de puériculture.

■ Vous soutenez des formations diplômantes et performantes

La Croix-Rouge française forme 2 000 diplômés chaque année. Nos écoles préparent à des **diplômes d'État** qui contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes : **95 %** de nos diplômés trouvent rapidement un emploi pérenne.

Les écoles de la Croix-Rouge française s'adaptent aux parcours professionnels des personnes. Ainsi sont proposés divers modes d'accès aux formations : des passerelles inter-formations, l'apprentissage, les contrats de professionnalisation, la validation des acquis de l'expérience (VAE)...

■ Vous contribuez à l'insertion professionnelle des jeunes de votre région et au développement des pôles de proximité

Votre entreprise souhaite aider prioritairement les écoles de sa région.

Parmi nos **111 écoles** (regroupées en 20 IRFSS), **100 sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage**, dispensant des formations professionnelles et technologiques.



Vous souhaitez connaître l'utilisation de votre taxe

Votre taxe financera des outils indispensables à un enseignement de qualité tels que :

- du matériel pédagogique : mannequins pour stimulation cardiaque, défibrillateurs, mannequins bébé pour cours de puériculture, lits médicalisés,
- du matériel de communication et d'information : ordinateurs, vidéo-projecteurs, écrans...
- de la documentation spécialisée.



La spécificité de nos écoles est l'intégration de nos valeurs humanistes à la croisée entre le médical et le social. Dans tous nos établissements sanitaires et sociaux, nous œuvrons pour une prise en charge plus humaine du malade et de sa famille.



FAITES PARTIE DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

En faisant le choix de la Croix-Rouge, vous témoignez de la responsabilité sociale de votre entreprise auprès de vos clients mais aussi vis-à-vis de vos salariés et de vos actionnaires.

En versant tout ou partie de votre taxe, vous :

- soutenez un acteur essentiel de la formation aux professions de santé et du social,
- allégez les charges des écoles ce qui diminue la participation financière des élèves, facilitant ainsi l'accès des candidats dont les revenus sont particulièrement modestes.

L'offre de formation Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française forme chaque année, en moyenne, 15 000 étudiants aux métiers paramédicaux et sociaux. 80 % des 2 000 diplômés sont recrutés par des établissements de santé publics et privés, autres que ceux de la Croix-Rouge.

Nos écoles préparent à des diplômes d'État qui contribuent :

- à l'insertion professionnelle des jeunes,
- au développement de pôles de formation de proximité,
- à l'optimisation de la qualité des soins dispensés dans les cliniques, les hôpitaux, les maisons de retraite, les crèches...

Nos écoles et filières de formation sont présentes dans toute la France ; soit dans 51 villes de métropole et une en DOM-TOM :

- 33 instituts de formation en soins infirmiers
- 8 écoles de secrétariat médico-social
- 7 écoles d'assistant(e)s de service social
- 33 écoles d'aides-soignant(e)s
- 15 écoles d'auxiliaires de puériculture
- 4 instituts de cadres de santé
- 3 écoles d'infirmier(e)s de bloc opératoire
- 2 écoles de puériculture
- 1 école d'éducateurs(trices) spécialisés(e)s
- 4 écoles d'ambulancier(e)s et d'auxiliaires ambulancier
- 1 école de masseur-kinésithérapeute
- 1 école de moniteur éducateur

Ces écoles et instituts sont regroupés en 20 instituts régionaux de formation sanitaire et sociale (IRFSS).



Les deux filières de formation

La filière santé

- Infirmier(e)
- Infirmier(e) de bloc opératoire
- Infirmier(e) puéricultrice
- Cadre de santé
- Masseur kinésithérapeute
- Auxiliaire de puériculture
- Aide-soignant(e)
- Ambulancier(e)
- Auxiliaire ambulancier(e)
- Auxiliaire de vie
- Auxiliaire de gérontologie
- CAP petite enfance
- Assistant(e) familial(e)
- Assistant(e) maternelle

La filière sociale

- Assistant(e) de service social
- Éducateur(trice) spécialisé(e)
- Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale
- Moniteur(trice) éducateur
- Médiateur(trice) familial
- Auxiliaire de vie sociale
- Secrétaire médico-social
- Aide médico-psychologique



BON À SAVOIR

Si votre entreprise verse prioritairement sa taxe d'apprentissage aux formations préparant aux métiers de votre secteur d'activité, vous pouvez tout de même verser une partie pour les écoles de la Croix-Rouge française. Vous soutenez ainsi notre action tout en contribuant à l'avenir de votre profession.

La Croix-Rouge française est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories « a » et « b » et par cumul pour la catégorie « c ».



LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE C'EST :

- 50 000 bénévoles en France
- une entreprise de 16 500 salariés active dans le secteur sanitaire et social
- 900 délégations locales et 100 délégations départementales

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, premier réseau humanitaire mondial se compose :

- du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) dont l'objectif est de protéger et d'assister les victimes de guerre et de violence interne. Fondé en 1863, il est à l'origine du Mouvement,
- de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui coordonne les 186 Sociétés nationales dans le monde lors de catastrophes,
- des sociétés nationales qui portent secours aux plus démunis dans leur pays et participent aux activités du CICR et de la Fédération pour apporter un soutien à toute victime.

Le Mouvement repose sur 7 principes fondamentaux :
humanité,
impartialité,
neutralité,
indépendance,
volontariat,
unité,
universalité.

Toutes les activités du Mouvement poursuivent le même objectif : aider ceux qui souffrent sans discrimination aucune.

sans vous
comment
ferions-nous?



croix-rouge française

Les 5 domaines d'action de la Croix-Rouge française

Urgence et secourisme

- 15 000 secouristes bénévoles portent secours à 200 000 personnes chaque année.
- Nous assurons 23 000 dispositifs prévisionnels de secours.

Action sociale

- 35 000 bénévoles aident chaque année 1 million de personnes en situation de précarité.
- Nous gérons : 62 dispositifs de Samu social, 1 400 places d'hébergement d'urgence, 1 207 antennes alimentaires et vestimentaires et menons de très nombreuses actions de lutte contre la précarité.

Santé - Autonomie

- Chaque jour à travers nos 415 structures sanitaire et médico-sociale nous engageons à prendre en charge les plus fragiles.
- Notre priorité : les personnes démunies, isolées, les handicapés, les personnes âgées et celles atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Formation

- Nous initiions ou formons aux premiers secours en moyenne 900 000 personnes par an.
- Nos 107 écoles : d'infirmier(e)s, d'aides-soignant(e)s, d'auxiliaires de puériculture, d'assistant(e)s social(e)s... forment 14 000 élèves chaque année.

Action internationale

- Nos 100 délégués en mission internationale sont présents dans 38 pays.
- Nous avons engagé 250 programmes dans le domaine de la santé, de l'urgence, de la préparation et de la réponse aux catastrophes.

Croix-Rouge française

98, rue Didot 75694 Paris Cedex 14

Tél. : 01 44 43 11 30

Contact service taxe d'apprentissage : catherine.dangelzer@croix-rouge.fr

Pour en savoir plus : www.croix-rouge.fr